

SOMMAIRE

	Pages
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (<i>suite</i>)	65
Point 15 de l'ordre du jour :	
Assistance et relèvement en Corée.....	70

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Hongrie, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845)
[suite]

INDUSTRIALISATION (E/2816 ET CORR.1, E/2832)
[suite]

1. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que le Conseil économique et social a souligné dans sa résolution 560 (XIX) que l'industrialisation "est essentielle au progrès économique et social rapide des pays sous-développés". Ce sont les populations et les gouvernements intéressés qui doivent sans aucun doute jouer le rôle décisif dans l'industrialisation de leur pays; c'est à eux qu'il incombe d'évaluer leurs ressources et d'établir des programmes de développement économique et industriel, dans l'exécution desquels ils peuvent, bien entendu, demander des conseils et une assistance à d'autres pays ou à l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que dans ces conditions que le développement industriel renforcera véritablement l'économie de ces pays. Tenant compte de ces considérations, le Conseil et tous les Etats Membres devraient soutenir, dans toute la mesure de leurs moyens, les efforts que les pays sous-développés déploient pour s'industrialiser.

2. Comme certains représentants de pays d'Asie et d'Amérique latine l'ont fait observer, ces efforts se

trouvent gravement entravés par le mouvement défavorable des termes de l'échange, qui tient à l'insuffisance des prix versés aux pays sous-développés pour leurs exportations de matières premières. Il est de la plus haute importance que les prix soient relevés à un niveau équitable et que les pays sous-développés s'industrialisent de façon à pouvoir transformer leurs propres matières premières.

3. Dans un certain nombre de pays sous-développés d'Asie et d'Extrême-Orient, des résultats positifs ont déjà été obtenus dans le domaine du développement de la production industrielle, particulièrement en ce qui concerne des industries comme celles du ciment, des aciéries ou des industries textiles. En même temps, la production agricole a elle aussi atteint des chiffres supérieurs à ceux de toutes les années précédentes.

4. Les obstacles au développement de l'industrie nationale des pays sous-développés tiennent surtout à certaines conséquences du colonialisme, telles que la situation arriérée de l'économie en général, la perte de richesses qui résulte de la rémunération de capitaux étrangers, le mouvement défavorable des termes de l'échange, et, dans certains cas, au fait que, dans plusieurs pays peu développés, des capitaux sont consacrés à l'armement au lieu de servir au développement économique. Cependant, les ressources naturelles importantes dont disposent les pays peu développés, ainsi que l'énergie et la volonté bien arrêtée de leurs populations, laissent sans aucun doute prévoir que ces pays pourront d'ici peu développer leur économie à un rythme sans précédent, et, par le fait même, cimenter leur indépendance.

5. L'Union soviétique appuie chaleureusement ces tentatives. Elle constate avec satisfaction les rapides progrès industriels accomplis par la République populaire de Chine, à laquelle elle fournit, comme à un certain nombre d'autres pays, une assistance technique et un outillage industriel très importants, et à laquelle elle avance des fonds, sans imposer de conditions politiques de quelque genre que ce soit. Dans le cas de la Birmanie, l'URSS vient de proroger pour une nouvelle année un traité de commerce qui prévoit l'échange de machines et de produits manufacturés de l'Union soviétique contre du riz, à des conditions avantageuses pour les deux parties. L'URSS aide également la Birmanie à exécuter des projets d'irrigation et à créer des installations industrielles.

6. En agissant ainsi, l'URSS se laisse guider par sa politique de coexistence pacifique, à défaut de laquelle il ne pourrait y avoir qu'une course désastreuse aux armements. Les résultats pratiques de cette politique, l'URSS s'en tenant strictement au principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, ont été, au cours de ces dernières années, si encourageants que l'URSS est maintenant disposée à étendre et à renforcer ses relations économiques avec tous les pays, y compris ceux de l'Amérique latine. M. Boulganine, président du Conseil des ministres de

l'URSS, a récemment déclaré que l'URSS était prête à fournir des biens d'équipement et un outillage agricole aux pays de l'Amérique latine, à donner des conseils techniques et à échanger les connaissances que les divers pays ont acquises dans les domaines industriel, économique et agricole.

7. Pour ce qui est du manque notoire de techniciens dont souffrent les pays sous-développés, M. Saksine fait observer que l'URSS est disposée à offrir, à partir de la prochaine année universitaire, 200 bourses de perfectionnement à des étudiants de pays sous-développés d'Asie et d'Extrême-Orient, à raison de 40 à 50 bourses par an.

8. M. Saksine s'élève contre la déclaration que le représentant de la France a faite à la 906ème séance et selon laquelle le développement rapide de l'économie de l'Union soviétique aurait été effectué aux dépens du progrès social. Le Gouvernement de l'URSS se préoccupe avant tout du bien-être de la population du pays, dont il a veillé, au cours de l'industrialisation socialiste, à satisfaire entièrement les besoins sociaux et culturels. Le représentant de l'Union soviétique cite des chiffres qui indiquent que, d'après le plan quinquennal actuel (1956-1960), la production de biens de consommation augmentera d'environ 60 pour 100 pour un accroissement de la production industrielle d'environ 65 pour 100, et que les dépenses publiques consacrées à des fins sociales — enseignement, santé publique et sécurité sociale notamment — augmenteront chaque année pour atteindre un montant approximativement égal à celui des investissements en biens de capital. En outre, le gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer les conditions de travail; l'analphabétisme, fléau de la Russie tsariste, a disparu, et la durée de l'enseignement gratuit et obligatoire va être portée à 10 ans.

9. Les documents dont le Conseil est saisi (E/2816 et Corr.1, E/2832) portent sur un grand nombre des mesures qui ont été appliquées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par les commissions économiques régionales. La portée même du programme dont l'exécution est déjà commencée constitue peut-être un inconvénient; il aurait sans doute été préférable de s'attacher aux questions qui ont trait au problème que constitue la coopération en vue du développement industriel des pays peu développés. D'autre part, le représentant de l'Union soviétique ne peut que reconnaître, avec les auteurs de l'«Aperçu des travaux intéressant l'industrialisation et la productivité» (E/2816 et Corr.1), qu'il existe relativement peu d'études sur les problèmes économiques et technologiques de certains secteurs de l'industrie lourde (industries mécaniques et chimiques, par exemple) ou du groupe des industries «légères», et que les problèmes industriels de l'Afrique ou du Moyen-Orient n'ont pas encore été suffisamment étudiés. En raison des ressources financières limitées dont il dispose, le Secrétariat devrait s'attacher aux questions essentielles du développement industriel qui intéressent le plus directement les pays sous-développés, notamment à la création d'entreprises nationales chargées de la transformation des matières premières. Il conviendrait d'améliorer la coordination entre les divers organes des Nations Unies et d'assurer une coopération plus étroite entre les commissions régionales. Il faudrait augmenter et rendre plus efficace l'assistance technique en matière d'industrialisation. Le Secrétariat devrait aussi s'attacher davantage aux mesures qui permettront de garantir que l'industrialisation des pays sous-développés ne sera pas entravée par

un mouvement défavorable des termes de l'échange et par une fixation du prix des matières premières à un niveau insuffisant et peu équitable.

10. M. PENTEADO (Brésil) fait observer que l'on n'envisage plus la question des pays sous-développés comme on le faisait il y a cinq ans, au moment où le Brésil siégeait au Conseil économique et social. On mettait autrefois l'accent sur l'accroissement de la productivité dans l'agriculture, considérée comme l'activité de base de ces pays; il est d'ailleurs certain que, dans quelques cas, cet accroissement a permis l'augmentation rapide du revenu national. Mais si l'on insiste sur la productivité, on risque, à la longue, d'aller à l'encontre de l'objectif visé; en effet, le manque d'élasticité de la demande internationale de produits primaires entraînera une baisse des prix plus que proportionnelle qui pourra compenser l'augmentation du volume des exportations. Les denrées agricoles en excédent ne peuvent s'écouler sur le marché intérieur que si le pays s'industrialise. De plus, il se produit un chômage rural important lorsque aucune industrie n'absorbe les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la baisse des prix.

11. L'accroissement de la productivité dans l'agriculture est lié essentiellement, à l'heure actuelle, à la production et à l'emploi d'engrais et d'insecticides, aux disponibilités en énergie électrique, aux moyens de transport, aux possibilités d'entreposage, etc. — éléments qui requièrent presque tous, à l'origine, des importations coûteuses de matériel. Si un pays donné n'est pas en mesure d'importer ce matériel faute de pouvoir exporter suffisamment, il doit ou bien créer les industries dont il a besoin, ou bien se procurer des fonds sur le marché international des capitaux; il faut noter cependant que, par le passé, les détenteurs étrangers de capitaux ne se sont pas montrés très enclins à effectuer des investissements dans les pays sous-développés.

12. Dans bien des cas, la politique qui a consisté à investir des fonds dans des industries de remplacement pour éviter les importations — raffineries de pétrole, aciéries, cimenteries — a enregistré des succès certains. Il est indéniable que la prospérité d'un pays comme le Brésil dépendra avant tout à l'avenir de l'aide financière qui lui est et lui sera octroyée sous forme de capitaux publics ou privés internationaux fournis par les pays étrangers. Il n'en reste pas moins que, si l'on considère l'ensemble des pays sous-développés, les courants de capitaux sont loin d'être suffisants.

13. Grâce à l'expérience que les pays industrialisés ont acquise en plus d'un siècle, on peut éviter, dans une large mesure, que le développement économique ne s'accomplisse avec la même lenteur qu'au XIXème siècle. On ne saurait escompter que les populations des pays sous-développés attendent trois générations avant d'atteindre un niveau de vie comparable à celui des pays plus avancés; il faut donc utiliser les ressources de la technique moderne pour accélérer le rythme de l'industrialisation.

14. L'inflation reste un des grands obstacles qui s'opposent au développement rapide des économies libres. Grâce aux moyens de communication modernes, la population acquiert des habitudes de consommation nouvelles avant que l'industrie du pays n'atteigne le niveau de productivité élevé qui justifie ces habitudes dans les pays industrialisés. Le Gouvernement brésilien est décidé à équilibrer l'offre et la demande de biens d'équipement et de consommation, tout en s'efforçant

d'éliminer les goulots d'étranglement de la production et de mettre fin à la pénurie des devises sans lesquelles il ne peut importer de biens d'équipement.

15. Le document E/2816 donne une très bonne idée à la fois de la complexité extraordinaire des problèmes à résoudre dans le domaine du développement économique et de l'ampleur des efforts que les Nations Unies déploient pour les comprendre et les résoudre. On doit se féliciter de l'étroite coordination qui existe entre les différents organes qui s'occupent de ces questions. La délégation brésilienne s'intéresse tout particulièrement aux études offrant un choix de solutions selon le degré de mécanisation et l'importance des installations.

16. Examinant le document E/2832, M. Penteadó regrette, avec le représentant de l'Indonésie (908ème séance), que le rapport en question ne précise pas la compétence des parties intéressées et n'indique pas le mécanisme qui permettra la mise en œuvre du programme. Selon la délégation brésilienne, aucune des tâches assumées par les services du Secrétariat se trouvant au Siège ne doit faire double emploi avec celles qui incombent aux différents organes des Nations Unies. Le programme de recherches et d'études du Conseil doit être un stimulant pour les gouvernements, qui ne doivent pas le considérer comme remplaçant obligatoirement les programmes de caractère régional ou national dont ils demanderaient l'élaboration. Lorsqu'ils veulent entreprendre de nouvelles activités, les gouvernements doivent normalement s'adresser aux commissions économiques régionales ou aux autres organes compétents. L'œuvre des commissions économiques régionales s'est révélée jusqu'à présent très féconde. Ce sont elles qui devraient connaître des problèmes particuliers — les programmes généraux étant de la compétence des services du Siège.

17. M. GREZ (Observateur pour le Chili) est heureux de rendre hommage à la Commission économique pour l'Amérique latine des résultats pratiques qu'elle a obtenus, et déclare que le Gouvernement chilien attend avec le plus vif intérêt la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

18. Après avoir rappelé les améliorations que l'on a pu constater ces dernières années au Chili sur le plan économique, M. Grez souligne que le Gouvernement chilien est fermement convaincu de la valeur de l'intégration comme moyen propre à garantir la stabilité de l'économie nationale. La Corporación de Fomento de la Producción de Chile (CORFO) [Société chilienne pour le développement de la production] a entrepris l'exécution de vastes plans tendant au développement intégré de l'industrie; elle a utilisé à cet effet les richesses naturelles du pays et elle a encouragé l'élaboration de plans visant à augmenter la production d'énergie électrique. Elle étudie également la possibilité de créer une industrie des constructions navales, qui se spécialiserait dans les bateaux de cabotage et de pêche; elle examine en outre le montant des investissements que requiert l'industrie nationale de la pêche à la baleine. Elle continue de soutenir l'industrie des nitrates et de ses sous-produits.

19. Le Chili et les États-Unis d'Amérique ont créé, en vertu de l'accord qu'ils ont signé en 1952, un service qui a pour objet d'encourager la petite et la moyenne industrie; ce service a déjà effectué des études sur des questions aussi importantes que le rendement individuel horaire et le meilleur moyen de moderniser l'industrie chilienne, et n'a cessé de souligner combien il est essentiel d'obtenir une production plus importante,

moins chère et de meilleure qualité. Le service a aussi favorisé la création d'un noyau de techniciens dans les établissements de constructions mécaniques et dans certaines autres entreprises industrielles; ces techniciens ont pu apprendre à connaître les conditions de travail en usine et ont aidé à former du personnel de maîtrise. Ce programme a remporté un succès incontestable et l'on se propose de l'élargir très sensiblement en 1956.

20. Dans le domaine commercial, on constate une évolution importante liée aux travaux de l'Instituto Chileno para la Administración Racional de Empresas (ICARE) [Institut chilien pour une administration rationnelle des entreprises], qui a procédé à des études approfondies sur divers sujets tels que les relations entre employeurs et salariés, les relations avec le public, les marchés, les ventes et les prix de revient. L'Institut a mis sur pied un "programme d'administration des affaires" conforme aux suggestions de la Business School de l'Université Harvard, comportant notamment des cours à plein temps destinés aux cadres de l'industrie et du commerce. Il serait bon que l'aide internationale se développe dans ce domaine et que l'on organise des visites d'experts, de conférenciers et de consultants. M. Grez souligne que le Gouvernement chilien n'a pas seulement pour objectif d'accroître la productivité à tout prix; il ne perd pas de vue l'aspect humain du problème.

21. En ce qui concerne les investissements étrangers, le représentant du Chili fait observer que les capitaux provenant de l'étranger entrent en général au Chili sans acquitter de droits et peuvent être rapatriés au bout de cinq ans; les intérêts sont payés annuellement pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans; le Gouvernement chilien garantit que, pendant cette période, l'impôt auquel ils sont assujettis ne sera pas modifié. Il serait difficile d'offrir au bailleur de fonds étranger des conditions plus attrayantes. Pour que les courants de capitaux internationaux à destination des pays sous-développés s'accroissent, il est indispensable que les impôts qui frappent les exportations de capitaux à leur sortie des États-Unis et de certains autres pays soient abolis. C'est un point sur lequel le rapport du Secrétariat attire à juste titre l'attention des lecteurs.

22. Les efforts que le Chili déploie pour développer son économie à l'aide de ses ressources propres ont déjà été récompensés dans une très large mesure. Le Gouvernement chilien ne considère l'aide fournie sur le plan international que comme un complément. Mais c'est un complément qui est encore indispensable; si, comme l'idée en a été récemment émise dans la presse des États-Unis, les programmes mis en œuvre en vertu du Point IV reçoivent une nouvelle et vigoureuse impulsion et sont placés sous les auspices de l'Administration de l'assistance technique, l'économie du Chili ne pourra qu'en tirer le plus grand profit.

23. M. JOJA (Observateur de la Roumanie) estime que l'expérience de son pays pourra intéresser le Conseil, car la Roumanie a entrepris l'industrialisation avec des résultats remarquables.

24. Il y a longtemps que ce problème est à l'ordre du jour, mais, en dépit de ses nombreuses richesses naturelles, le pays est resté jusqu'à ces dernières années un pays éminemment agricole dont l'industrie, peu développée, était aux mains de monopoles étrangers; l'analphabétisme était presque général, la population exposée aux maladies sociales et au chômage. Avant la deuxième guerre mondiale, la moitié des paysans possédant entre 1 et 3 hectares ne disposaient pas d'animaux

de trait. Beaucoup ne possédaient aucune propriété, tandis qu'un petit nombre de familles détenaient la plus grande partie de la richesse foncière. Après la guerre, cependant, le régime populaire a mobilisé avec succès les ressources du pays, et des progrès considérables ont pu être réalisés dans tous les domaines.

25. Le volume de la production industrielle est presque trois fois plus élevé qu'en 1938; on a créé beaucoup de nouvelles industries, et fabriqué de l'outillage pour les industries extractives et la production d'énergie, ainsi que des tracteurs. De 1948 à 1955, 100 usines nouvelles ont été achevées et 200 autres reconstruites. L'industrie lourde, qui doit couvrir les besoins internes et répondre en même temps aux possibilités résultant des accords commerciaux, a bénéficié de la plus grande partie des investissements: deux tiers du total des investissements industriels ont été affectés aux industries pétrolière, chimique, sidérurgique, électrique et mécanique. La production de pétrole, qui était tombée à 3.500.000 tonnes en 1944, s'est élevée, sous l'effet des mesures énergiques prises par le Gouvernement populaire, à 10.500.000 tonnes en 1955. On a réussi à atteindre ce chiffre, supérieur de 2 millions de tonnes au niveau le plus haut atteint avant la guerre, grâce surtout à l'application de nouvelles techniques, à la mise en service de matériel neuf et au perfectionnement des méthodes de prospection; les usines de transformation ont été complètement modernisées. Par rapport à la situation d'avant-guerre, les installations annuelles de puissance électrique ont plus que quadruplé au cours des cinq dernières années.

26. La mécanisation de l'agriculture a progressé elle aussi, et la production de céréales s'élève maintenant à 12 millions de tonnes, soit 3 millions de tonnes de plus qu'avant la guerre. On a encouragé la mise en culture des régions moins développées et formé, entre 1948 et 1955, près de 100.000 travailleurs des cadres techniques moyens et 50.000 spécialistes hautement qualifiés.

27. L'aspect social du problème a retenu l'attention du gouvernement. C'est l'amélioration des conditions de vie de la population qui est le but fondamental de l'industrialisation. Au cours des cinq dernières années, les salaires ont augmenté de 28 pour 100, tandis que l'Etat dépensait 12 milliards 500 millions de lei pour la culture et l'enseignement; au cours de la même période, les syndicats ont envoyé 2 millions de personnes se reposer dans des stations balnéaires ou climatiques.

28. Ainsi, l'industrialisation entraîne une élévation générale du niveau de vie; mais, aussi longtemps que les obstacles qui entravent les échanges mondiaux ne seront pas levés, un pays ne pourra pas avoir la certitude de pouvoir se procurer l'équipement indispensable. Il faut donc demander avec insistance aux nations de modifier leur politique commerciale et d'accroître leur collaboration dans le domaine des échanges internationaux. L'importante question de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques devrait également recevoir une solution à l'échelon international. La République populaire roumaine apprécie hautement l'aide que l'URSS lui a accordée dans ce domaine: grâce à cette aide, elle va mettre en service l'année prochaine un réacteur de 2.000 kilowatts et un cyclotron qui contribueront aux recherches dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie nucléaire.

29. Pour conclure, M. Joja souligne que la Roumanie se propose de développer ses échanges avec l'étranger sans discrimination ni restriction. De 1950 à 1955, le commerce extérieur a augmenté de deux fois et demie,

et les exportations de produits finis s'accroissent constamment.

30. M. NAGY (Observateur de la Hongrie) déclare que le Gouvernement hongrois comprend d'autant mieux la grande importance du développement économique des pays sous-développés qu'en dépit de certaines réalisations techniques la Hongrie a appartenu elle-même à cette catégorie de pays avant la deuxième guerre mondiale. Cette situation a radicalement changé en 1945, et, au cours des années suivantes, en développant son économie et surtout son industrie, la Hongrie a amassé une somme d'expérience dont les pays sous-développés pourraient profiter. De 1950 à 1954, la mise en œuvre du premier plan quinquennal a transformé l'économie hongroise, qui d'essentiellement agricole est devenue surtout industrielle. L'ensemble de la production industrielle a atteint, en 1954, un chiffre trois fois plus élevé qu'en 1938, tandis que le niveau de vie de la population augmentait dans une proportion correspondante. On a développé les industries traditionnelles et créé de nouvelles industries, en particulier des industries lourdes. Naturellement, ces progrès ne sont pas restés sans effet sur le commerce extérieur. La Hongrie exporte maintenant des biens d'équipement vers les pays sous-développés, dresse des plans d'usines et construit des navires pour ces pays.

31. Il est certes possible, par le moyen d'accords bilatéraux de ce type, de rendre de grands services aux pays sous-développés désireux de s'industrialiser, mais l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important en s'efforçant de développer l'échange de connaissances techniques entre les nations. Le programme d'assistance technique est aussi une entreprise très utile; en y apportant sa contribution, même modeste, la Hongrie a montré qu'elle désire, dans toute la mesure de ses moyens, accélérer le développement des pays sous-développés.

32. Le PRESIDENT invite le représentant de la Fédération syndicale mondiale à prendre la parole.

33. M. DESSAU (Fédération syndicale mondiale) souligne que, pour développer l'économie des pays sous-développés, il est indispensable de mettre en œuvre des programmes d'industrialisation. La Fédération syndicale mondiale (FSM) voit avec satisfaction qu'il a été reconnu que l'Organisation des Nations Unies devait faire du problème de l'industrialisation une de ses préoccupations principales; elle suit avec attention l'action qui est menée pour améliorer l'organisation de la coopération internationale.

34. L'industrialisation est la clef du développement économique, mais elle n'a pas d'effet direct sur le niveau de vie. Elle fournit la base indispensable de meilleures conditions d'existence, mais elle ne peut conduire à l'amélioration du niveau de vie dans un pays donné que si la politique sociale du gouvernement est orientée dans ce sens.

35. La question de l'effet d'un accroissement de la productivité sur le niveau de vie est un peu différente. Il ne semble pas, si l'on en juge par les documents de l'Organisation des Nations Unies, que l'on s'entende toujours sur la valeur exacte du mot. Productivité signifie accroissement du rendement du travail, soit par la multiplication des biens d'équipement, soit par l'intensification du travail. Dans le système de l'entreprise privée, qui domine encore dans la plupart des pays sous-développés, les employeurs estiment que l'objectif principal est l'accroissement du profit. Ils ne voient dans l'intensification du rendement du travail qu'un

moyen d'atteindre cet objectif. Ils se sont efforcés sans cesse d'accroître la productivité des travailleurs, ce qui a entraîné plusieurs conséquences défavorables. On peut citer l'accroissement de la fatigue professionnelle et des accidents du travail, surtout dans les pays sous-développés, où les normes en matière de nutrition, de logement et de sécurité sociale sont inférieures à celles des pays industrialisés. On peut citer aussi l'accroissement du nombre des licenciements et du nombre des chômeurs.

36. Devant cette situation, la FSM a adopté une position constructive; elle préconise l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail et l'extension de la sécurité sociale. Cette politique est conforme aux intérêts des pays comme à ceux des travailleurs, car elle vise à accroître le pouvoir d'achat et l'importance du marché intérieur — deux conditions essentielles du développement économique.

37. La FSM est favorable aux propositions du Secrétaire général tendant à organiser méthodiquement et à étendre l'action des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation, et à passer de la théorie à la pratique. La proposition yougoslave, qui voudrait faire inscrire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale la question de l'industrialisation, est particulièrement intéressante à cet égard.

38. En ce qui concerne les domaines d'action proposés par le Secrétaire général, il semble que les commissions économiques régionales soient les organismes les plus compétents pour se charger des projets dans le détail. Il pourrait être utile de créer une commission régionale pour l'Afrique, à condition que les représentants des populations autochtones soient admis à prendre part à ses travaux dans les mêmes conditions que les autres.

39. Le Secrétariat devrait préciser sa conception de la productivité. L'industrialisation est l'élément essentiel du programme qu'il propose, et la productivité ne peut être que l'un des aspects de certains problèmes relatifs à l'industrialisation.

40. Comme par le passé, la FSM se voit obligée de critiquer certains termes employés dans les documents des Nations Unies. Il est dit par exemple, à la section 1 de l'annexe au document E/2816, que "de telles mesures contribuent à garantir l'existence d'une main-d'œuvre robuste, satisfaite de son sort et productive". Les travailleurs ne doivent pas être considérés comme un simple rouage, destiné à assurer le fonctionnement sans à-coups de la machine de la production. L'élévation du niveau de vie des travailleurs doit être considérée comme une fin en soi, et non comme un moyen d'accroître la production.

41. Il importe que le Conseil s'attache particulièrement à l'étude de la question du niveau de vie et des répercussions de l'industrialisation dans le domaine social, comme l'y invite un projet présenté par le Secrétariat. Il faudrait aussi étudier les répercussions possibles de l'automatisation.

42. La FSM exprime sa conviction que, pour être durables, les progrès de l'industrialisation doivent s'accompagner d'une amélioration constante et régulière des conditions de vie de la population ouvrière.

43. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) remercie les membres du Conseil des éloges qu'ils ont bien voulu décerner aux travaux du Secrétariat.

44. Certaines questions d'ordre général ont été posées, en particulier par le représentant du Canada, lorsqu'il a demandé (907ème séance) si le programme préparé par le Secrétariat était un programme d'ensemble ou un programme résiduel. En fait, ce programme n'est ni tout à fait l'un, ni tout à fait l'autre. Un programme d'ensemble embrassant de manière exhaustive les principaux domaines de l'industrialisation exigerait des ressources qui apparaissent hors de proportion avec les perspectives actuelles. En outre, un tel programme aurait dû englober l'action de toutes les institutions spécialisées intéressées et eût vraisemblablement exigé la création de mécanismes administratifs nouveaux, qui ne sont pas nécessaires dans le cadre du programme préparé par le Secrétariat. Mais ce dernier n'est pas non plus un programme résiduel, en ce sens qu'il ne se propose pas de combler toutes les lacunes signalées dans l'inventaire des travaux. En réalité, le Secrétariat s'est efforcé de donner à la résolution du Conseil une réponse pratique et empirique. Il a formulé d'une part un cadre général dans lequel pourraient s'insérer les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et un certain nombre de projets qui peuvent être entrepris dans des secteurs jusqu'ici négligés, totalement ou en partie.

45. Certains représentants ont semblé estimer que les propositions du Secrétariat n'étaient pas assez précises en ce qui concerne la coordination. Le Secrétariat est parfaitement conscient de l'importance et des difficultés du problème. Toutefois, les difficultés ne doivent pas être surestimées. En ce qui concerne le programme présenté par le Secrétariat, la question de la coordination ne se pose pas en termes nouveaux et n'exige pas de mesures exceptionnelles. Elle peut être résolue selon les mêmes procédures appliquées quotidiennement dans les domaines de la réforme agraire, des coopératives, des industries artisanales, des ressources hydrauliques, etc. Les mécanismes existants, c'est-à-dire le Comité administratif de coordination, les réunions spéciales, le débat annuel du Conseil, les consultations officieuses, sont parfaitement suffisants. Le Secrétariat a donné l'assurance que les projets relevant des zones de compétence communes à plusieurs institutions ne seraient même pas formulés avant que des consultations aient eu lieu. Il est prêt à réitérer ces assurances, et il est convaincu que l'esprit de coopération qui s'est manifesté si éloquemment dans l'exposé du représentant de l'UNESCO (908ème séance) doit permettre de surmonter les difficultés qui pourraient se présenter.

46. M. de Seynes estime que ce sont essentiellement les conditions financières et administratives dans lesquelles le programme devra s'exécuter qui doivent retenir l'attention du Comité économique. A ce sujet, certains représentants se sont étonnés que le Secrétariat n'ait fait aucune mention des incidences financières. Il est difficile d'évoquer cet aspect du problème avant d'avoir pris connaissance des opinions exprimées par les membres du Conseil au cours de la discussion générale et d'avoir une idée approximative des dimensions du programme qui pourrait être envisagé par le Conseil. Des données précises pourront être fournies au Comité économique.

47. En ce qui concerne l'administration même du programme, le Secrétariat a insisté sur la nécessité d'une certaine souplesse, ce qui ne signifie pas bien entendu que le Secrétariat demande carte blanche. Mais les conditions d'exécution du programme proposé sont telles qu'elles se prêtent difficilement à l'établissement de programmes trop rigides dans le cadre des budgets

annuels. Une fois le mécanisme mis au point, il est bien entendu que le Conseil surveillera constamment la mise en œuvre du programme, soit directement, soit par l'intermédiaire de tout organe qu'il pourrait désigner à cet effet.

48. En ce qui concerne le contenu du programme, certains représentants ont signalé que le Secrétariat n'avait pas mentionné la programmation. Il avait à cela deux raisons. D'abord, il ne savait pas exactement quelle définition le Conseil entendait donner au mot "industrialisation". Par ailleurs, si objectives qu'elles soient, des études sur les plans et les programmes économiques sont extrêmement délicates, car les objectifs de ces plans, ainsi qu'il a été plus d'une fois souligné au cours de la discussion, sont en partie dictés par des considérations d'ordre politique et social.

49. Enfin, M. de Seynes note que, dans le cours du débat, certains représentants ont mentionné les conditions générales destinées à faciliter un programme d'investissements dans les pays sous-développés. Il est certain que, pour être efficace, un programme d'investissements doit être préparé et accompagné d'une action plus intensive dans certains domaines essentiels: l'amélioration des statistiques, la création d'instituts technologiques, l'inventaire des ressources nationales et d'autres encore. Ces activités sont essentielles à tout programme d'investissements, qu'il soit national ou international, public ou privé. Dans le cadre d'une telle action, un programme sur l'industrialisation pourrait contribuer d'une manière efficace, bien que non spectaculaire, à faciliter le développement économique des pays sous-développés.

50. Le **PRESIDENT** déclare que la discussion générale sur la question de l'industrialisation est close et que la question est renvoyée au Comité économique.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et relèvement en Corée (E/2804, E/2805, A/2936, A/2982, E/L.702)

51. M. KING (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le rapport instructif et complet présenté par l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA) [A/2936] montre le rôle important des Nations Unies dans la reconstruction de la Corée après la guerre, et la détermination des Membres non seulement de faire face à l'agression, mais de contribuer à l'importante tâche que constitue la reconstruction. L'UNKRA aura bientôt fini ses travaux, mais l'on peut s'attendre à ce que la République de Corée continue de recevoir des secours tant par accords bilatéraux que par l'entremise de diverses institutions rattachées à l'Organisation des Nations Unies.

52. Le rapport, qui porte sur la période du 1er septembre 1954 au 30 juin 1955, a déjà été examiné par l'Assemblée générale, et il suffit que le Conseil en prenne note.

53. L'Assemblée générale étant tenue parfaitement au courant des activités de l'Agence, les Etats-Unis d'Amérique se sont joints aux autres membres du Comité consultatif, à savoir le Canada et le Royaume-Uni, pour présenter un projet de résolution (E/L.702) tendant à ce que la question intitulée "Assistance et relèvement en Corée" ne figure plus à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil économique et social. La question pourrait toujours être inscrite de nouveau à la demande d'un membre du Conseil. M. King espère

que ce projet de résolution obtiendra l'approbation du Conseil.

54. M. CHENG (Chine) estime que l'action de l'Agence montre au gouvernement et à la population de la République de Corée que les Nations Unies continuent à remplir leurs obligations en venant en aide aux victimes de l'agression communiste. Jusqu'à ce que l'unification de la Corée soit réalisée, les Nations Unies ne peuvent que continuer de s'intéresser vivement au sort du gouvernement et de la population de la République de Corée. Les contributions versées à l'Agence ont jusqu'ici à peine dépassé la moitié du chiffre à atteindre, et il serait souhaitable que le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires demande aux gouvernements d'annoncer de nouvelles contributions.

55. Quant à la procédure d'examen des rapports annuels de l'Agent général, la délégation chinoise appuiera la proposition figurant dans le projet de résolution commun.

56. M. MACKAY (Canada) estime que l'on a enregistré des résultats remarquables en ce qui concerne le relèvement de la Corée. Dans certaines branches, la production industrielle suffit à satisfaire les besoins nationaux et elle permet au pays de faire quelques exportations. Par contre, certaines difficultés subsistent; c'est ainsi que la balance des paiements est toujours déficitaire. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les activités de l'Agence et, depuis la publication du rapport de l'Agent général, huit pays ont versé des contributions supplémentaires.

57. En ce qui concerne le projet de résolution dont elle est un des auteurs, la délégation canadienne n'a pas d'opinions bien arrêtées sur la question de procédure, mais elle estime que si la question est rayée de l'ordre du jour du Conseil, celui-ci pourra consacrer plus de temps à d'autres travaux.

58. M. HANCKE (Norvège) félicite l'Agent général des résultats obtenus par l'Agence.

59. La contribution des pays scandinaves à la reconstruction et au relèvement de la Corée se traduit surtout par le projet relatif à la construction et à l'administration d'un centre médical à Séoul. Les trois pays intéressés, à savoir le Danemark, la Norvège et la Suède, ont signé récemment un accord définitif avec le Gouvernement de la République de Corée et avec l'Agence. Ils fourniront 9 millions de dollars, dont 2 millions seront consacrés à la construction du centre et à l'achat d'équipement médical. Les 7 autres millions de dollars serviront à couvrir les dépenses courantes du centre médical pendant une période de cinq années à partir de 1958, année durant laquelle on espère mettre ce centre en service. La République de Corée fournira le terrain ainsi que certains bâtiments et elle prendra à sa charge les dépenses locales. L'Agence construira de nouveaux bâtiments et fournira les transports.

60. M. BARRIGA (Equateur) dit que la délégation de l'Equateur a pu bien comprendre tout ce qui a été fait pour la reconstruction et le relèvement de la Corée, grâce au rapport complet de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

61. De l'avis de la délégation équatorienne, le relèvement de la Corée devrait continuer à faire l'objet de l'aide des Nations Unies. Aux prises avec ses propres problèmes, le Gouvernement équatorien, qui a participé aux travaux de l'Agence à une époque où sa propre économie devait faire face à des événements tels que

les suites du tremblement de terre de 1949, qui a ravagé le centre du pays, n'est malheureusement pas en état d'apporter actuellement un nouveau concours financier. Il n'en continuera pas moins à donner son appui à toute mesure visant à donner à la République de Corée l'assistance technique qui pourrait lui être nécessaire pour poursuivre sa reconstruction. L'Organisation des Nations Unies doit se réjouir du succès de cet effort commun, qui a contribué à maintenir le principe de l'action collective énoncé dans la Charte.

62. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare que la délégation du Royaume-Uni partage les opinions exprimées par les représentants du Canada et des États-Unis. Le projet de résolution commun semble être un moyen raisonnable de rayer de l'ordre du jour du Conseil une question qu'il n'est plus nécessaire d'y maintenir.

63. M. ROMANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, dans son rapport, l'Agent général ne dépeint pas complètement la situation en Corée, car il ne mentionne que la région méridionale du pays et passe complètement sous silence la situation dans la République populaire démocratique de Corée. En ce qui concerne la Corée du Sud, son économie est encore soumise aux effets sans cesse accrus de l'augmentation des dépenses militaires, qui ont doublé de 1954 à 1955. La conséquence immédiate a été une hausse des prix, ce qui indique un abaissement grave du niveau de vie de la population. Au lieu de se consacrer au développement économique, le Gouvernement de la Corée du Sud s'attache à accroître ses forces armées; il a récemment promulgué une ordonnance relative à l'appel sous les drapeaux de tous les jeunes gens sortant des établissements d'enseignement supérieur.

64. La délégation de l'Union soviétique s'associe aux manifestations de sympathie adressées à la population de la Corée du Sud.

65. La situation est entièrement différente en Corée du Nord, où les programmes de développement économique ont abouti à des résultats appréciables. Au cours du premier semestre de 1955, la production brute des industries d'État et des industries coopératives a été de deux fois et demie supérieure à ce qu'elle avait été pendant le premier semestre de 1953. Le relèvement et

le développement de l'agriculture ont pu être menés à bien surtout grâce à la réforme agraire, à la suite de laquelle la terre a été donnée aux paysans sans qu'aucune compensation ait été demandée. Des réservoirs ont été construits et des projets d'irrigation ont été entrepris.

66. Grâce à l'action que le gouvernement a entreprise pour améliorer les conditions de vie de la population de la Corée du Nord, le revenu s'est accru de 37 pour 100 de 1953 à 1954, les salaires ont doublé à partir de 1953 et les prix de détail ont été réduits de 50 pour 100 de 1953 à 1955.

67. L'importante aide matérielle apportée par l'Union soviétique, la République populaire de Chine, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la République démocratique d'Allemagne et la République populaire de Mongolie contribue grandement au développement économique de la Corée du Nord. L'Union soviétique, qui a fourni à elle seule plus de 1 milliard de roubles, a l'intention de livrer environ 800.000 roubles de matériel en 1956.

68. L'établissement de relations économiques entre la Corée du Nord et la Corée du Sud présente une importance particulière pour la solution du problème que constitue le relèvement et le développement de l'économie nationale de la Corée.

69. Il serait hautement souhaitable qu'il existât un libre courant d'échanges entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Le Gouvernement de la Corée du Nord a fait un certain nombre de propositions à la Corée du Sud en vue de l'établissement de relations commerciales entre les deux parties du pays, mais aucune réponse favorable ne lui est encore parvenue. A cet égard, l'action de l'Agent général devrait être guidée par la nécessité d'établir un contact entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

70. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni (E/L.702).

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 18 h. 5.